**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 10 (1896)

**Artikel:** Les brisures d'après les sceaux [suite]

Autor: Lesdain, L. Bouly de

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-745232

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Même en admettant ce que M. Caspari dit du type de l'effigie et de sa transformation et bien que sa manière de voir ait été partagée par M. Gauthier 1, nous ne pouvons nous ranger à sa conclusion pas plus que nous n'approuvons la métamorphose subie dans la seconde moitié du XIX<sup>me</sup> siècle par le blason d'Avenches. Aux armes traditionnelles, de gueules au buste de Maure, vêtu d'azur et tortillé d'argent ou d'or, on a substitué un écu de gueules 2 ou coupé d'azur et de gueules 3 à la tête de Vespasien d'argent posée de profil.

L'héraldiste doit considérer ce qui est, non ce qui devrait être. Or, partout, dès le XVI<sup>me</sup> siècle, dans les armoriaux (Ryff <sup>4</sup>, J.-U. Fisch <sup>5</sup>, Stettler 6, entre autres), sur les vitraux, etc., nous retrouvons l'écu de gueules au buste de Maure. Il figure avec deux nègres couchés pour tenants sur le fronton de l'Hôtel de Ville d'Avenches (Hôtel du Maure) datant de 1754. Nous l'avons vu également sur les deux sceaux armoriés. Nous le tenons donc pour les véritables armoiries de la ville.

A l'époque d'ailleurs où naquit le blason, on ignorait fort probablement à Avenches jusqu'au nom même de Vespasien, tandis que le souvenir des Sarrasins y était vivant : de nos jours encore se voient près de la ville les restes d'un rempart que les habitants nomment le mur des Sarrasins; dans les anciens actes les pêcheurs de Salavaux sont appelés les Sarrasins de Salavaux; enfin non loin d'Avenches se trouve la grotte aux Sarrasins. Quand bien même l'effigie du sceau le plus ancien serait celle d'un européen (et non d'un Maure dessiné au hasard par un artiste qui n'en avait jamais vu) nous serions portés à y voir non celle de Vespasien, mais plutôt celle d'un évêque, puisque Avenches faisait partie du domaine immédiat de l'évêché de Lausanne dont elle avait été le siège primitif.

Pour terminer, remarquons que généralement le buste est posé de front: les sceaux et le fronton de l'Hôtel de Ville font exception à cette règle. André Kohler.

## Les brisures d'après les sceaux.

Par L. Bouly de Lesdain \*

(SUITE)

Les brisures par changement des pièces en conservant les émaux ont toujours été assez rares. Dès le commencement du XIIIº siècle, les d'Hondschoote (Flandre) se sont divisés en deux branches, les aînés portant d'hermine à la bande de gueules 1, les cadets d'hermine à la bordure de...2; il en a été de même en cette contrée pour les de Bailleul, qui chargeaient leur champ de gueules, les uns d'une croix 3,

<sup>2</sup> Vitraux de la cathédrale de Lausanne, 1865.

<sup>6</sup> Armorial de 1680.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Armorial historique des villes et des bourgs de la Suisse, par Ad. Gauthier. Neuchâtel 1895.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Clichés des annonces officielles dans les journaux d'Avenches.

 <sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cirkell der Eidtgnoschaft, 1597.
 <sup>5</sup> Berner Wappenbuch 1621 (ms. à la Bibl. de l'Univ. de Bâle).

 $<sup>^1</sup>$  La bande a été presque immédiatement chargée de trois coquilles d'or. — Labbe, Le Blason royal, p. 87. — Douet d'Arcq, op. cit., n°s 2420 et 2422.  $^2$  Douet d'Arcq, op. cit., n°s 2419, 2421, 2424, 2427 et 2428.  $^3$  Id., Ibid., n° 1268.

les autres d'un sautoir de vair 1; Pierre Choisel, en 1237, porte sur un champ de sable semé de fleurs de lys d'or, une barre au lieu d'un sautoir d'argent 2; Enguerran de Picquigny, en 1267, substitue une bande à la bordure qui entoure son écu 3; Gautier de Reninghe, de la maison de St-Omer-Morbecque, charge d'une bande, et non d'une fasce d'or son écu d'azur, semé de croisettes recroisetées au pied fiché du même 4; Gilles de Sully, en 1345, remplace par des croisettes recroisetées au pied fiché les molettes d'or qui sement, sous un lion du même, l'écu d'azur de sa famille 5.

Lorsque l'écu est chargé de trois petites pièces semblables, on a quelquefois brisé en changeant seulement la première: pour n'en citer qu'un exemple, les de Chambly portent de gueules, à trois coquilles d'or; Lion de Chambly, en 1343, remplace la première coquille par un lion-

ceau 6.

On peut briser par modification dans les émaux :

a) soit en intervertissant les émaux des pièces et du champ;

b) soit en changeant complètement l'émail ou des pièces ou du champ;

c) soit en componant, burelant, échiquetant, etc., les pièces, le champ. Nous ne pourrons donner ici que fort peu de renseignements sur ce

genre de brisures, car le témoignage des sceaux fait naturellement défaut, et il n'existe pas, en France, d'armoriaux antérieurs à la fin du XIVe siècle; d'ailleurs, sauf peut-être dans le nord, ce mode de briser

ne semble avoir jamais été fort employé.

Quelques d'Harcourt (Normandie) ont porté en champ de gueules deux fasces d'hermine au lieu de fasces d'or 7; Ferri de Picquigny, en 1330, substituait aussi des fasces d'hermine aux fasces d'argent de sa famille<sup>8</sup>; en 1304, les trois lions de gueules de Nicolas de Barbancon brochent sur un burelé au lieu de charger simplement un champ d'argent 9.

On ne relève, antérieurement à 1350, aucun exemple de brisure par écartèlement; ce procédé n'est encore employé que pour ajouter aux armes propres de sa famille celles d'un autre fief que l'on possède réellement. Mais, dans un ordre d'idées analogue, on peut citer trois ou quatre brisures obtenues en divisant l'écu par un coupé ou un parti. Baudouin de Béthune, comte d'Aumale, portait en 1200, coupé, d'azur à... bandes d'or, armes primitives de sa famille, et de...<sup>10</sup>; Robert de Béthune, son neveu, faisait usage des mêmes armes en 1215 et 122211. Alphonse, comte de Poitiers (\* 1271), frère de St Louis, portait : parti d'azur, semé de fleurs de lys d'or, et de gueules, semé de châteaux d'or 12.

<sup>4</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nº 5579.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Demay, Sceaux de la Flandre, nos 382, 482, 484, 490 et 491.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Id., Sceaux de la Picardie, n° 245. <sup>3</sup> Id., Ibid., n° 45.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Douet d'Arcq, Sceaux des Archives, nº 3658.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> Demay, Sceaux Clairambault, n° 2107. <sup>7</sup> Id., Sceaux Clairambault, n° 4479 et 4497; Sceaux de la Normandie, n° 309.

<sup>8</sup> Id., Sceaux de la Picardie, nº 55.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Douet d'Arcq, Sceaux des Archives, n° 1283. <sup>10</sup> Id., Ibid., n° 932. — Du Chesne, nous ne savons d'après quelle autorité, fait la pointe d'azur (Histoire généalogique de la Maison de Béthune, p. 152).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Du Chesne, op. cit., p. 40 et 203. <sup>12</sup> Douet d'Arcq, op. cit., nos 1077-1078.

La brisure n'a jamais été obligatoire en France, mais, à notre époque, elle est très généralement observée; on pourrait citer quelques familles, surtout parmi les grands feudataires, où les mêmes armes ne

sont jamais portées en même temps par deux personnes.

Il est à noter cependant que ni les ecclésiastiques, ni les femmes ne semblent jamais avoir brisé; l'écu de guerre n'existait naturellement pour les uns non plus que pour les autres, et les dispositions spéciales adoptées pour leurs sceaux ne permettaient pas de les confondre avec leurs agnats. Les uns comme les autres, lorsqu'ils appartenaient à une branche cadette, gardaient toutefois la brisure que celle-ci pouvait avoir adoptée.

En dehors même de ces deux classes, on peut trouver de notables exceptions au principe de la brisure : en 1218, Louis, plus tard Louis VIII, portait les armes pleines de France 1; les Coucy et les Boves, issus de Thomas II de Coucy (\* 1130) portaient tous deux fascé de vair

et de gueules, etc.

Il n'a été question, jusqu'ici, que des enfants légitimes; pour être complet, il faudrait dire un mot des bâtards. Malheureusement, pour notre période, les documents font encore défaut; le seul exemple que nous ayons rencontré est fourni par le sceau de Simon, bâtard de Hainaut, en 1338 : l'écu porte les quatre lions de sable, armés et lampassés de gueules, en champ d'or, brisés d'une plaine chargée de trois merlettes 2.

II

Notre deuxième période s'étend de 1351 à 1600. Nous suivrons encore ici le même ordre que tout à l'heure, sans toutefois revenir sur un certain nombre de points déjà suffisamment éclaircis.

Voici d'abord, résumé en un tableau, le résultat général des obser-

vations faites sur les sceaux.

		Additio	n d'un	e pièce	,	entation pièces	inution pièces	ation rme des es	fication situation pièces	gement pièces
	Lambel	Grosse pièce hérald.	Grosse pièce non hér.	Petite pièce	Total	Augmentation des pièces	Diminution des pièces	Modification dans la forme des pièces	Modification dans la situation des pièces	Changement des pièces
1351 à 1375	172	177	7	118	467	1	1	2	1	
1376 à 1400	170	205	1	136	512	1	$\frac{1}{2}$	3		3
1401 à 1425	117	100	1	117	335	1	1	1		
1426 à 1450 1451 à 1475	53	36 16		47	136	2				1
1451 a 1475 1476 à 1500	27 25	13	1	27 17	71 55				_	2
1501 à 1525	21	9		12	42	_	1			1
1526 à 1550	6	8	1	14	29		_	1	_	-
1551 à 1575 1576 à 1600	$\frac{12}{2}$	6		14 3	32		1	7	_	1
10.0 % 1000	605	571	4	505	1685	$-{5}$	6	7	1	9

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> De Barthélemy, Essai sur l'origine des armoiries féodales, p. 14.

<sup>2</sup> Demay, Sceaux de la Flandre, nº 992.

Si, pour le XVI° siècle, ces colonnes ne renferment qu'un petit nombre de chiffres, la cause en est d'abord à la décadence de la brisure — nous reviendrons sur ce point — et ensuite à ce fait que l'usage du sceau devient de moins en moins fréquent à mesure que l'on se rapproche des temps modernes.

Il résulte également de ce tableau que les brisures par addition de pièce continuent à être de beaucoup les plus usitées. La proportion générale en est sensiblement la même que pour la période précédente; mais quand on entre dans le détail, on constate que le lambel perd assez de sa prédominance, surtout pendant les soixante quinze premières années, et que les petites pièces, au contraire, gagnent tous les jours du terrain.

M. Douet d'Arcq a publié, dans le Cabinet historique 1, un Armorial de France de la fin du XIV siècle, rédigé vers 1396. Il n'est pas sans intérêt de comparer au précédent tableau les renseignements fournis sur les brisures par ce recueil.

Addition de pièce	Lambel	396
Diminution du nomb	re de pièces	1
Modification dans la	forme des pièces	2
Modification dans la	disposition des quartiers	1
	s émaux	

Ces chiffres, on le voit, ne diffèrent pas très sensiblement de ceux que fournissent les sceaux pour les années 1376 à 1400; les petites pièces toutefois sont en nombre un peu plus restreint.

Le tableau suivant indique, comme tout à l'heure, la proportion des différents genres de lambels.

	Deux pendants	Trois pendants	Quatre pendants	Cinq pendants	Six pendants	Sept pendants
1351 à 1375	1	145	6	18	2	
.1376 à 1400	1	143	7	19		- 1
1401 à 1425	_	107	1	8	4	_
1426 à 1450	2	47	_	3		1
1451 à 1475		26	-	1		-
1476 à 1500		25				· —
1501 à 1525		18		3	-	
1526 à 1550	-	6	-	_	_	- 1
1551 à 1575	_	9	1	2	-	-
1576 à 1600		2				_
Total	4	528	15	54	3	1

Le lambel de trois pendants prend une situation de plus en plus prépondérante; à partir de 1425, il devient pour ainsi dire le seul em-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> T. V. (1859), pp. 10, 48, 89 et 249; T. VI (1860), pp. 32, 116, 193, 225 et 273.

ployé (133 contre 13). Il constitue la brisure des ducs d'Orléans, issus de Charles V et montés sur le trône en la personne de Louis XII <sup>1</sup>, ainsi que d'Henri, duc d'Anjou, plus tard Henri III <sup>2</sup>. On le relève encore sur les sceaux de Philippe de Culant, maréchal de France (D'azur, semé de quintefeuilles d'or, au lion du même brochant sur le tout) en 1451 <sup>3</sup>, d'André de Montmorency-Laval, revêtu de la même dignité, en 1474 <sup>4</sup>, de Jean de Launoy, chambellan du roi (Un échiqueté), en 1480 <sup>5</sup>.

Le dernier lambel à quatre pendants se rencontre, en 1565, sur le sceau d'Hercule, duc d'Anjou <sup>6</sup>; le dernier a cinq pendants sur le sceau de Jean de Rouvray (Une fasce) en 1569 <sup>7</sup>; le dernier a six pendants sur le sceau de Tristan de Clermont-Lodève (Fascé d'or et de gueules, au chef d'hermine) en 1414 <sup>8</sup>. N, official de Térouane (Une croix) en 1433, porte l'unique lambel à sept pendants qu'on relève dans cette période <sup>9</sup>.

Sur les 134 lambels mentionnés dans l'Armorial du XIV° siècle on en compte 8 besantés et 5 componés; la proportion fournie par les sceaux est beaucoup plus faible. Le connétable de Richemont, plus tard duc de Bretagne sous le nom d'Artus III (\* 1458) brisait d'un lambel de gueules, chaque pendant chargé de trois lionceaux d'or 10.

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Jean de Clermont-Nesle brisait d'un lambel d'azur, le premier pendant charge d'une molette d'argent <sup>11</sup> Jean d'Orléans, comte d'Angoulème, sous-brisait, en 1445, d'un croissant d'azur sur le pendant du milieu de son lambel : ces dispositions sont tout-à-fait exceptionnelles <sup>12</sup>.

Le sceau de Jean de Vertain (D'argent à la croix d'azur) en 1424 <sup>13</sup> porte un lambel au canton dextre, et celui de Jean du Hamel (Deux rateaux) en 1444, un lambel au canton sénestre <sup>14</sup>. Ces deux exemples sont peut-être uniques.

Pour rester fidèle à notre méthode, nous donnons également ici le relevé des brisures par addition d'une grosse pièce héraldique.

 $<sup>^{\</sup>rm 1}$  Douet d'Arcq, Sceaux des Archives, n°s 941-950. — Le lambel est d'argent; néanmoins l'Armorial du XIV° siècle cité plus haut, le fait componé d'argent et de gueules (N° 6).

Demay, Sceaux Clairambault, no 186.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Id., *Ibid.*, nº 3082. — L'écu est ordinairement semé d'étoiles.

<sup>4</sup> Id., Ibid., no 5125.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Id., *Ibid.*, no 5111.

<sup>6</sup> Id., Ibid., no 188.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Id., *Ibid.*, no 8048.

<sup>8</sup> Id., Ibid., nº 2607.

<sup>9</sup> Id., Sceaux de l'Artois, nº 2333.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Berry, Armorial, nº 60.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Armorial du XIV° siècle, nº 923.

<sup>12</sup> Douet d'Arcq, Sceaux des Archives, nº 856.

<sup>13</sup> Demay, Sceaux de la Flandre, nº 1691.

<sup>14</sup> Id., Sceaux de l'Artois, nº 784.

	Bande, etc.	Ecu	Canton	Bordure	Fasce	Vivre	Вагге	Chefs	Chevron	Trescheur	Sautoir
1351 à 1375	73	45	20	27	4	4	1	2	4	1	
1376 à 1400	63	42	39	48	4	3	1	1	1	1	_
1401 à 1425 1426 à 1450	31	17 8	23	20 8	3	1	3	2	_	_	_
1451 à 1475	1 2	3	4	6	_		-	1	-	-	1
1476 à 1500 1501 à 1525	1	3	6 3	5 4			_		_	_	_
1526 à 1550 1551 à 1575	1	1 3	1	4 3	_	_	1	_	-	_	_
1576 à 1600		1	: .				_				
Total	182	124	104	98	9	. 8	7	6	2	2	. 1

La bande, ou plutôt la cotice, tient toujours, on le voit, le premier rang, mais l'écart entre celle-ci et les pièces qui la suivent immédiatement, écu, canton et bordure, est beaucoup moins sensible. Ces dernières gardent entre elles à peu près la même proportion, bien que l'écu gagne sensiblement de terrain. Les autres pièces, à partir de 1425, deviennent pour ainsi dire inconnues.

Les 155 brisures de l'armorial cité plus haut comprennent 77 bâtons,

29 écussons, 28 cantons, 19 bordures et 3 chevrons.

Comme personnages notables ayant, à cette époque, brisé d'une cotice, on peut citer le connétable Bertrand du Guesclin (1365, 1367, 1376 et 1379) 1, Pierre d'Amboise, chambellan du roi (Palé d'or et de gueules) en 1439 2, etc. Les cotices componées, engrêlées, etc., sont toujours assez rares; en 1381, Jean Picquet (Un échiqueté) brise d'une bande aux armes de St-Fuscien (Un semis de trèfles à trois hanaps brochant) 3; semblable fait est très rare.

La barre ainsi que la cotice en barre s'emploient parfois encore au lieu de la bande ou de la cotice; Arthur de Soissons-Moreuil (D'azur, semé de fleur de lys d'or, au lion naissant d'argent) brise d'une barre

sur un sceau de 1528 4.

L'écu n'appelle aucune remarque spéciale. Il faut citer néanmoins, en 1368, le sceau de Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel: le bouclier, parti d'argent et de gueules, à la croix cléchée, vidée et pommelée de l'un en l'autre, est chargé, pour brisure, de quatre écussons à la bordure, cantonnés <sup>5</sup>. Nous ne connaissons aucun autre exemple d'écussons employés en nombre comme brisure.

Le canton sénestre est un peu moins rare que dans la période précédente; il figure sur les sceaux de Robert Josel (Une bande accompa-

Douet d'Arcq, Sceaux des Archives, n° 197-199; Demay, Sceaux Clairambault, n° 4311.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Douet d'Arcq, op. cit., nº 263.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Demay, Sceaux de la Picardie, nº 725.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Id., Sceaux Clairambault, nº 6482.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Id., *Ibid.*, n° 1661.

gnée d'un tourteau en pointe) en 1380<sup>1</sup>, de Gérard d'Ayen (Un lion) en 1390<sup>2</sup>, de Jean de Longueval (Bandé de vair et de gueules) en 1407<sup>3</sup>. etc. Nous l'avons rencontré pour la dernière fois en 1517 sur le sceau de Jean d'Esnes (De sable, à dix losanges d'or, 3, 3, 3 et 1) 4. Il est

presque toujours chargé.

De 1351 à 1426, la bordure simple l'emporte sur la bordure engrêlée ou denchée (63 contre 28), mais le contraire se produit pour la fin de notre période (8 contre 13). La bordure besantée ou componée fournit aussi quelques exemples (9 et 4); chargée de pièces autres que besants, elle est fort rare: on ne pourrait citer que le sceau d'Antoine de Cugnac, chambellan du roi (Gironné d'argent et de gueules), en 1454

l'écu est brisé d'une bordure chargée de châteaux 5.

La bordure ordinaire de gueules a servi de brisure à François, duc d'Anjou, frère d'Henri III (sceau de 1557), aux comtes de Soissons, issus de Louis Ier de Condé (4 1569), aux sires des Préaux, issus de Jacques de Bourbon-La Marche, connétable de France (# 1362) 8 aux sires de Carency, issus de Jean de Bourbon-La Marche (# 1393) 9. On la rencontre également sur les sceaux de Robert de Boissay (D'hermine, au lion de sable couronné d...) et de Paonnet de Prye (De gueules, à trois tierce-feuilles d'or), tous deux chambellans du roi en 1405 10, etc.

Les sires de Duisant, cadets des Bourbon-Carency, sous-brisent en

dentelant intérieurement d'argent leur bordure de gueules 11.

Le chef est plus souvent chargé que plein (quatre fois sur six); Jacques Vretet (Losangé d'or et de sable) en 1380 brise d'un chef chargé de trois fermaux 12; Guillaume de Chambly (De gueules, à trois coquilles d'or) en 1413, d'un chef chargé de trois macles 18; Olivier de Mauny (D'argent, au croissant de gueules) en 1415 d'un chef fretté 14, etc.

Les deux chevrons mentionnés au tableau de la page 24 se rencontrent sur les sceaux d'Ansel de Pernes (D'argent, à trois quintefeuilles de sable) en 1356 15, et de Richard Carbonnel-Canisy (Coupé de gueules et d'azur à trois besants d'argent) en 1386 16. Les deux trescheurs figurent sur les écus de Jean de Villers (D'argent à trois lions de gueules) en 1357 17 et de Jacques de St-Ghislain (Un chef chargé d'un lion) en 1396 18; le sautoir enfin brise les armes de Jean Davelus (D'argent, au lion de gueules, à la bordure engrêlée du même) en 1469 19.

8 Id., *Ibid.*, p. 16.

9 Id., Ibid.

<sup>11</sup> P. Labbe, Le Blason Royal, p. 16.

13 Demay, Sceaux Clairambault, n° 2099. 14 Id., Ibid., n° 5910.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Demay, Sceaux de la Normandie, nº 1999.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Id., Sceaux Clairambault, n° 531. <sup>3</sup> Id., Sceaux de l'Artois, nº 422.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nº 853. Id., Sceaux Clairambault, n° 3059.
Id., Ibid., n° 185.
P. Labbe, Le Blason Royal, p. 15.

<sup>10</sup> Demay, Sceaux Clairambault, nos 1163 et 7468.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Demay, Sceaux de la Flandre, n° 4696. — Le chef était peut-être de gueules, à trois fermaux d'or ; il aurait été alors emprunté aux armes des Fremault, qui vivaient à Lille, à la même époque.

Id., Ibid., nº 7097.
 Id., Ibid., nº 1849; Armorial du XIVe siècle, nº 257. — Le chevron est d'or.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nº 2409.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Id., *Ibid.*, nº 4684.

<sup>19</sup> Id., Ibid., no 4946.

Les grosses pièces non héraldiques se font rares dans cette période: quatre exemples seulement nous en ont été fournis par les sceaux. Robert d'Esneval (Palé d'or et d'azur, au chef de gueules) en 1405 et Charles de Melun en 1465 chargent tous deux leur chef d'un lion issant¹; en 1530, Robert de La Marck, maréchal de France, surmonte également d'un lion issant (de gueules) sa fasce échiquetée de trois tires d'argent et de gueules en champ d'or ²; quant à Jean de Dixmude, en 1380, il brise d'une aigle éployée sur le tout, son écu fascé d'or et d'azur de huit pièces au sautoir de gueules brochant ³.

Parmi les petites pièces, l'étoile tient toujours le premier rang; la merlette la suit encore, mais à une beaucoup plus grande distance que tout à l'heure. Deux pièces, rares dans la période précédente, le croissant et la quintefeuille 4, viennent après, suivis du lionceau, de la coquille, du besant ou du tourteau, de la croisette et de l'annelet. Nous ne pouvons citer qu'un exemple unique pour l'alérion, le chat, la clef, la cornière, l'épi, la feuille de houx, la gerbe, le huchet, le pot, le sanglier, la tête de chèvre ou de lion.

	Etoile	Merlette	Croissant	Quintefeuille	Lionceau	Coquille	Besant-Tourtean	Croisette	Annelet
1351 à 1375	40	25	_	2	4	7	2	4	2
1376 à 1400	48	18	15	9	9	3	5	2	3
1401 à 1425	41	8	18	7	7	7	4	4	4
1426 à 1450	. 17	3	3	5	4	5	1	1	4
1451 à 1475	15		3	4	_		_	1	-
1476 à 1500	7			3	1	1 1		-	- 1
1501 à 1525	4	_	3	1	1	-	_	1	_
1526 à 1550	3	_	6	1			1	1	1
1551 à 1575	2	· · ·	4		2		2	1	-
1576 à 1600	_	_	_	_		1			-
Total	177	54	52	32	28	24	15	15	14

Dans l'Armorial du XIVe siècle, où il n'est question nulle part d'étoiles, la molette vient en tête (36), suivie du lionceau (17), de la coquille (13), du besant ou tourteau (7), de la merlette (5), etc. Il faut encore mentionner la main, le fer à cheval et le grelot, dont les sceaux ne nous ont fourni aucun exemple.

Nous résumons également ci-dessous les renseignements fournis par les sceaux sur le *nombre* des petites pièces employées comme brisures; l'*unité* devient presque de règle absolue à partir des premières années du XV° siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Demay, Sceaux Clairambault, n° 3364 et 5973.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Id., *Ibid.*, n° 5565. — La même brisure se retrouve encore vingt-cinq ans plus tard sur le sceau de Jean de la Marck, (n° 5663).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Id., *Ibid.*, n° 3187.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Nous n'y avons relevé que quatre croissants et six quintefeuilles.

	Une	Deux	Trois	Cinq	Six et plus	Semis
1351 à 1375	96	1	10	1	3	1
1376 à 1400	127	4	2	1	1	2
1401 à 1425	106	2	6	_	1	2
1426 à 1450	43	1	3	1_	1	_
1451 à 1475	27	_	_	_	_	
1476 à 1500	17				_	
1501 à 1525	13				_	
1526 à 1550	15					
1551 à 1575	14		1	1		-
1576 à 1600	2	-	2			_
Total	460	8	24	3	6	5

Il n'y a rien à dire ici sur la position généralement occupée par les petites pièces; cette question a été suffisamment élucidée plus haut. Nous nous bornerons à indiquer, pour chaque combinaison, un ou plusieurs exemples présentant quelque intérêt au point de vue héraldique

ou historique.

Wautier de Henin, qui porte de gueules, à la bande d'or, charge celle-ci en chef d'un alérion, sur un sceau de 1417 1. Robin de Braquemont, amiral de France (De sable au chevron d'argent), brise en 1418 d'un maillet au canton dextre 2: Pierre des Essarts, grand bouteiller de France (De gueules, à trois croissants d'or), en 1410, d'un lionceau en abîme; Jacques de Mailly (D'or, à trois maillets de sinople)3, en 1415, d'une clef également en abîme 4; Guillaume Pot (D'or à la fasce d'azur) en 1378, d'un pot au milieu de la fasce 5; Othon de Senzeilles (De vair en barre, parti de vair en bande; au chevron de gueules brochant sur le tout), en 1428, d'un huchet sur la pointe du chevron '; Tassin de Gaucourt, grand fauconnier (D'hermine, à deux bars adossés de gueules), en 1406, d'un châtelet en chef 7; Macé Giffart (D'argent, à la bande de sable, chargée de trois macles du champ), en 1355, Robert le Sénéchal d'Eu (D'or, à la bande coticée de sable), en 1383, Jean Bourdon (Trois bourdons en bande), en 1479, brisent respectivement d'une tête de chèvre 8, d'un sanglier passant (de sable) 9 et d'une gerbe 10 au canton senestre; François du Bouchet (D'argent, à deux fasces de sable) en 1554, brise d'un heaume en pointe 11.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Demay, Sceaux de la Flandre, nº 1073.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Id., Sceaux Clairambault, nº 1463.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Id., *1bid.*, n° 3407.

<sup>4</sup> Id., Ibid., nº 5530.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Id., *Ibid.*, nº 7363.

<sup>6</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nº 1597.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Id., Sceaux Clairambault, nº 3992.

<sup>8</sup> Id., Ibid., nº 4063.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Id., Ibid., nº 8552. — Cf. Armorial du XIVe siècle, nº 535.

<sup>10</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nº 3241.

<sup>11</sup> Id., Sceaux Clairambault, nº 1299.

Les trois brisures suivantes méritent enfin, à des titres divers, une mention spéciale. En 1363, Philippe de Villiers-le-Bel charge d'une cornière à dextre son écu d'or, au chef d'azur, au dextrochère d'argent paré d'un fanon d'hermine brochant sur le tout 1: c'est peut-être le seul exemple de cornière qui se rencontre dans le blason français 2. En 1400, Jean de la Capelle, dont la famille portait de gueules, à la croix ancrée d'or, supprime le montant supérieur de la croix, et le remplace par une merlette 3. En 1537, enfin, Jean Val place un croissant entre les pattes de devant de son lion d'or, armé et lampassé de gueules, en champ d'azur 4.

Les brisures par deux pièces sont assez rares. Robert de Lignières en 1372 (D'argent, à la bande de gueules) charge sa bande de deux molettes ; Meynart d'Archiac (De gueules, à deux pals de vair, au chef d'or) brise de deux roses sur le chef ; Guillaume d'Anneville (D'hermine, à la fasce de gueules) en 1387, accompagne sa fasce de deux tourteaux, un en chef et un en pointe ; Jean du Quesnoy, en 1450, accoste de deux fleurs de lys le chêne de sinople qui orne son écu d'argent s.

On a brisé beaucoup plus souvent par adjonction de trois pièces, Gauthier de Senzeilles, en 1373, charge son chevron de trois merlettes <sup>9</sup>; Renaud de Trie, amiral de France (D'or, à la bande d'azur) prend en 1398, trois annelets sur la bande <sup>10</sup>; Pierre Quiéret (D'argent, à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules), en 1417, brise de trois merlettes, deux en chef, une en abîme <sup>11</sup>; l'année suivante Alain de Bodegat charge de chats ses trois tourteaux d'argent en champ de gueules <sup>12</sup>. Pierre le Boucq en 1565 et un de ses homonymes en 1579 brisent respectivement leur écu d'azur, à trois ruches d'or, de trois feuilles de houx et de trois épis, un dans chaque canton de chef, le troisième en pointe <sup>18</sup>.

Nous n'avons rencontré, pour cette période, que trois exemples de brisure par addition de cinq pièces: Philippe de Haplincourt (D'azur à la croix d'argent) en 1351, et Jean de Cayeux (Une croix ancrée) en 1380 chargent leur croix de cinq coquilles 14 et de cinq quintefeuilles 15; Antoine de Sillans, en 1571, place cinq besants d'or sur un sautoir de

gueules en champ d'argent 16.

On peut citer, comme ayant brisé par addition de plus de cinq pièces, Guillaume, vidame de Chartres en 1370, qui accompagnait de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Demay, Sceaux Clairambault, nº 9551.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ch. Grandmaison, Dictionnaire héraldique, vo Cornière,

<sup>3</sup> Douet d'Arcq, Sceaux des Archives, nº 3973.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Demay, Sceaux Clairambault, nº 1215.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Id., *Ibid.*, nº 5254.

<sup>6</sup> Id., Ibid., no 245.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Id., *Ibid.*, no 201.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nº 3555.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Id., *Ibid.*, n° 1598.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Id., Sceaux Clairambault, nº 9094.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Id., *1bid.*, no 7532. — Les armoriaux modernes donnent aux Quieret un champ d'hermine, mais les mouchetures ne se rencontrent pas sur tous les sceaux, et notamment sur celui que nous citons.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Demay, Sceaux Clairambault, nº 1109. — Même observation que ci-dessus.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nos 3232 et 3715.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Id., Sceaux Clairambault, no 4453.

<sup>15</sup> Id., Ibid., nº 1973.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Id., *Ibid.*, n° 8617.

neuf merlettes ses deux fasces de sable en champ d'or 1; une branche de la maison de Tournebu, dans la seconde moitié du XIVe siècle, entourait d'un orle de six billettes de gueules son écu d'argent à la bande d'azur 2; Armand de Lozières en 1420, disposait de même des quinte-feuilles, probablement de gueules, sur un écu d'argent à l'osier de sinople 3, etc.

Un semis de billettes couvre l'écu de Jean de Nielles (Un lion à la bordure engrêlée) en 1395 4, un semis de besants; celui de Jean Patry (De gueules, à trois quintefeuilles d'argent) en 1415 5, un semis de trèfles

celui de Jean Quiéret la même année 6, etc.

La période précédente n'avait fourni qu'un seul exemple de brisure par augmentation du nombre des pièces; celle qui nous occupe actuellement est un peu moins mal partagée. Jean Hangouart en 1361 porte trois aigles et Jacques, en 1409, six aiglettes 7, tandis que les armes normales de leur famille sont de sable, à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or. Guillaume d'Anneville, en 1389, charge son écu d'hermine de deux fasces de gueules au lieu d'une 8. Chabannes s'arme de gueules, au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or; on voit figurer trois lions, en 1439 sur le sceau de Jacquet 9, etc.

En fait de brisures par diminution du nombre des pièces, on ne peut encore citer que les six exemples suivants. En 1353, Vivien de Lomagne, sire d'Astaffort, porte un bélier passant au lieu de deux <sup>10</sup>; trente ans plus tard, on relève trois besants au lieu de neuf sur le sceau de Guillaume de Percy <sup>11</sup>; au XV<sup>o</sup> siècle, Jeanne de Belleforiere charge de trois fleurs de lys d'or seulement son écu de sable <sup>12</sup>, tandis que les autres membres de sa famille le couvrent d'un semis; Jean d'Amiens, en 1417, s'arme, en champ de vair, de deux chevrons de gueules et non de trois <sup>13</sup>; Bertrand de Beauffremez, en 1501, surmonte d'une seule merlette d'or (au canton sénestre) au lieu de trois (rangées) l'écusson d'argent en champ d'azur, qui forme ses armes <sup>14</sup>; enfin Charles de la Rochefoucauld, sire de Randan, place, en 1561, sur un burelé d'argent et d'azur, un chevron de gueules et non trois <sup>15</sup>.

<sup>1</sup> Demay, Sceaux Clairambault, no 2241.

 $<sup>^2</sup>$  Id., Op. cit., nos 8998, 8999 et 9002. — Armorial du XIVe siècle, nos 187, 239, 240 et 241.

<sup>3</sup> Demay, Sceaux Clairambault, no 5124.

<sup>4</sup> Id., Sceaux de l'Artois, nº 1926.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Id., Sceaux Clairambault, nº 7005.

<sup>6</sup> Id., Ibid., no 7530.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Id., Sceaux de la Flandre, n°s 2467 et 2710.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Id., Sceaux Clairambault, nº 202.

<sup>9</sup> Id., Ibid., nº 2013.

<sup>10</sup> Id., Ibid., no 5313.

<sup>11</sup> Id., Ibid., no 7075.

<sup>12</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nº 547.

<sup>13</sup> Id., Sceaux Clairambault, nº 133.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nº 2675.

<sup>15</sup> Id., Sceaux Clairambault, no 7852.

Quand on manque de renseignements précis sur la généalogie d'une famille, et qu'on ne peut, en conséquence, distinguer l'aîné du cadet, il est parfois impossible de dire si on se trouve en présence d'une brisure par augmentation ou par diminution du nombre des pièces. Il en est ainsi notamment pour les Thiembronne (Artois) dont nous connaissons seulement deux sceaux de la fin du XIV° siècle; le premier, celui de Jean, en 1376, porte une quintefeuille à la barre brochant; l'autre, celui de Pierre, en 1380, est chargé de trois quintefeuilles à la bande brochant.

Les brisures par changement dans la forme des pièces fournissent un nombre d'exemples un peu supérieur à celui de la période précédente : sept au lieu de cinq. A part Geoffroi de Rochechouart qui, en 1405, porte un fascé simple <sup>2</sup> au lieu du fascé-enté-ondé d'or et de gueules de sa famille, tous les personnages qui ont brisé de cette manière substituent des contours engrêlés ou denchés à des contours rectilignes. Guillaume de Stavele, en 1378, charge son écu d'hermine d'une bande de losanges de gueules au lieu d'une bande simple <sup>3</sup>; au XVI° siècle, une branche de la maison de la Fayette charge aussi d'une bande engrêlée de gueules son écu d'or qu'entoure une bordure de vair <sup>4</sup>.

Nous n'avons relevé pour cette période que deux cas de brisure par modification dans la situation des pièces. Jean d'Arthel en 1356, accompagne une fasce de trois annelets, 2 et 1<sup>5</sup>, tandis que les autres membres de sa famille rangent ceux-ci en chef <sup>6</sup>. En 1592, Alexandre Annart porte trois épées, la pointe en haut; la même année, Antoine Annart dispose ces mêmes épées, deux en sautoir et une en pal <sup>7</sup>; l'Armorial de Rietstap enfin donne à cette famille un écu de sinople, à trois épées renversées d'argent, garnies d'or, posées en bande.

Des brisures par modification dans la situation des pièces, il faut rapprocher celles par modification dans la disposition des quartiers; on n'en peut citer que de rares exemples. A la fin du XIV° siècle, Bertrand des Baux écartèle des Baux (De gueules, à l'étoile à seize rais d'argent) et d'Orange (D'or, au cor d'azur, lie, enguiché et virolé de gueules), tandis que son cousin, le comte de Céphalonie combine les mêmes armes dans un écartelé en sautoir <sup>8</sup>. En 1547, Pierre de Bellegarde, seigneur du lieu, porte parti: le premier d'azur, à la cloche d'argent, bataillée de sable (Algoursan); le deuxième coupé d'azur, au lion d'or couronné du même (St-Lary) et de gueules à l'aiguière d'or (Orbessan). En 1578, Roger de Bellegarde, maréchal de France, et en 1585, César de Bellegarde, gouverneur d'Angoumois, Saintonge et Aunis, écartèlent de St-Lary et d'Orbessan, et chargent sur le tout d'Algour-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Demay, Sceaux de l'Artois, nos 1743 et 1744.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Id., Sceaux Clairambault, no 7810.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nº 1626.

<sup>4</sup> Id., Sceaux Clairambault, nos 3532 et 3538.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Id., *Ibid.*, n° 323.

<sup>6</sup> Id., Ibid., nos 320-322.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nos 3188 et 3189.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Armorial du XIVe siècle, nos 608 et 691.

san. Enfin Roger et Jean de Bellegarde, en 1565 et 1569, écartèlent aussi de St-Lary et d'Orbessan, mais font brocher sur les écartelures une croix chargée de clochettes, évidemment empruntée aux armes d'Algoursan<sup>1</sup>.

Quant aux brisures par changement des pièces, le nombre en est également assez restreint. Thomas d'Autry, en 1440, s'arme, en champ d'argent, d'un pal de fusées de gueules au lieu d'une bande de ces mèmes pièces <sup>2</sup>. Dans la seconde moitié du XVIº siècle, en 1567, François de la Trémoille remplace par une bande le chevron qui figure dans les armes bien connues de sa famille <sup>3</sup>. En dehors de ces deux exemples, on ne rencontre de changements que dans les petites pièces : vers la fin du XIVº siècle, quelques Beauvilliers ont substitué des annelets aux six merlettes de gueules qui chargent leur écu fascé d'argent et de sinople <sup>4</sup>; en 1495, Jacques van Gheetsdaele, dont la famille portait d'argent à trois merlettes de sable, change la première de celles-ci en quintefeuille <sup>5</sup>, etc.

L'Armorial déjà cité ne fournit que 25 exemples de brisures par modification dans les émaux sur 427. Quant aux sceaux les renseignements qu'ils donnent sur ce point spécial sont naturellement toujours fort rares. Une bande componée d'argent et d'azur figure en 1359, sur l'écu de Renaud de Trie 6; Pierre de Hangest, eu 1380, place sur un échiqueté la croix de gueules que les autres membres de sa famille portent en champ d'argent 7; signalons enfin, en 1405, le sceau de Geoffroi de Mareuil (De gueules, au chef d'argent, au lion d'azur brochant sur le tout); le chef de l'écu est componé 8.

L'usage des écartelures, inconnu avant les dernières années du XIIIº siècle, devient, à mesure que l'on s'approche du XVIº siècle, de plus en plus fréquent; à cette époque, il dégénère parfois même en véritable abus. L'emploi peut en être inspiré par l'une des trois considérations suivantes: 1º réunir dans un même écu les armes de tous ses domaines; 2º se parer de ses plus belles alliances; 3º briser. Aussi quand on se trouve en présence d'un écu écartelé, il est toujours fort difficile de déterminer, à moins de recherches assez longues, le but poursuivi par son possesseur, car celui-ci ne pouvait briser par écartèlement qu'en ajoutant aux armes pleines de sa famille un quartier de domaines ou d'alliances. Le travail de statistique auquel nous nous sommes livré pour les brisures par modification dans les meubles, devenait donc ici presque impossible.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Demay, Sceaux Clairambault, nos 849, 850, 851, 855 et 856.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Id., *Ibid.*, n° 459.

<sup>3</sup> Id., Ibid., no 9053.

<sup>4</sup> Id., Ibid., nº 820.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Id., Sceaux de la Flandre, nº 1969.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> Id., Sceaux Clairambault, nº 9092; — Cf. Armorial du XIVe siècle, nº 50.

<sup>7</sup> Id., Ibid., no 4444.

<sup>8</sup> Id., *Ibid.*, no 5720.